



La Lettre de XVI^e DEMAINE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78

N° 106 JUILLET 2003

ÉDITORIAL CONSEILS DE QUARTIER

Certes, les élus disposent de l'autorité apportée par le suffrage des urnes et il ne viendrait à l'idée de personne de contester leurs prérogatives.

Les membres des conseils de quartier issus de la société civile ne sont pas là pour établir un contre-pouvoir, mais pour les accompagner dans leur mission par des propositions et pour les soutenir face au pouvoir des techniciens de la Ville.

Rappelons que six conseils de quartier ont été créés dans le 16^e : Dauphine, Chaillot, Muette Nord et Sud, Auteuil Nord et Sud. Dans chaque conseil, huit membres sont issus des associations, huit sont des personnalités représentatives et huit sont des élus de l'arrondissement. L'obligation de créer des conseils de quartier dans les villes d'au moins 80.000 habitants constitue le volet phare de la loi du 27 février 2002, pour renforcer la démocratie participative.

Jusqu'ici deux conseils se sont tenus pour chaque quartier. Les enseignements à en tirer ne sont que partiels, chacun hésitant encore sur le rôle exact à tenir. Une tendance naturelle à vouloir critiquer sans apporter de solutions apparaît au premier abord.

Les élus, organisateurs de ces réunions, semblent vouloir les encadrer avec des thèmes imposés, pour éviter les discussions stériles, ce dont on ne peut leur tenir rigueur devant les apports assez limités des partenaires à la première réunion. Mais, pour qu'une discussion constructive s'établisse et qu'un travail efficace soit réalisé, il importe que les projets et les dossiers d'équipements soient communiqués à l'avance.

Il est manifeste que les conseils de quartier ne seront une réussite que si les membres nommés par le conseil d'arrondissement sont aussi décidés à venir à ces réunions avec des dossiers travaillés ensemble au préalable et que les élus soient prêts à étudier leurs propositions.

Vous pouvez tous nous aider par vos suggestions. Donnons-nous l'objectif d'au moins une proposition concrète pour chaque conseil de quartier, dans les domaines de l'urbanisme, de l'équipement de voirie, des équipements collectifs, de la propreté, de la sécurité... Nous pourrions ainsi, avec votre soutien, contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans nos quartiers.

Claude Muyard

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16^e arr. :

Auteuil-Sud	25 septembre	Muette-Nord	14 octobre	Dauphine	13 novembre
Auteuil-Nord	09 octobre	Muette-Sud	06 novembre	Chaillot	10 décembre

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Mme Paule Lanaspeze, MM. Philippe Benoit, Jean-Jacques Deydier, François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat, et Claude Muyard

XVI^e DEMAINE 4, place de Mexico, 75116 PARIS xvidemain@hotmail.com
Cotisation annuelle adhérent : 16 €

Plus de POS, mais des P.L.U. s...

Comme on le sait, la grande loi du 13 décembre 2000 « Solidarité et Renouvellement Urbains » (loi S.R.U.) remplace les plans d'occupation des sols (P.O.S.) par des plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) dont l'élaboration prévoit une plus grande concertation des habitants concernés. En conséquence, les associations de notre arrondissement ont été invitées à faire des propositions à nos élus.

Les **orientations présentées** ici sont extraites d'une intéressante contribution de M. Servel de Cosmi, Président de l'Association de Sauvegarde Auteuil-Raffet et également administrateur de XVI^e DEMAIN.

Notre arrondissement, un des plus vastes et des plus peuplés de PARIS, bordé par la Seine à l'Ouest et à l'Est, incluant le Bois de Boulogne, deux hippodromes, de nombreux équipements sportifs, de prestigieux monuments et beaucoup d'ambassades, mérite un P.L.U. ambitieux.

Les Portes de Paris, le boulevard des Maréchaux, et la transition Ville-Bois de Boulogne : ces espaces devraient former une transition agréable facilitant le passage des piétons vers le Bois. La porte d'Auteuil constitue certainement la première urgence à traiter. La création envisagée d'un tramway sur les boulevards risque d'accentuer l'actuelle coupure entre le Bois et les quartiers limitrophes.

Le Bois de Boulogne : il doit demeurer un espace vert protégé, inaliénable et donc inconstructible. Aucune construction sur l'hippodrome d'Auteuil, éventuellement désaffecté, ni aucune nouvelle emprise de Roland Garros ne doivent être envisagées. Les concessions privées actuelles ne devront pas non plus être étendues. La reconstitution du Bois doit être activement menée depuis les ravages de la tempête de Noël 1999. Le réaménagement doit tendre à réduire la circulation la automobile, à créer des parkings et à profiter essentiellement aux piétons promeneurs ou sportifs.



Les berges de la Seine : elles devront être réappropriées par les piétons. La voie express pourrait passer sous un quai promenade comme cela a été réalisé pour le R.E.R sur la rive gauche, dans le 15^e.

L'ancienne ligne S.N.C.F. d'Auteuil : elle doit faire l'objet d'un classement en espace vert protégé pour créer « une coulée verte » entre les gares d'Auteuil et de la Muette; seuls des parkings en sous-sol pourraient y prendre place.

Le stade du Parc des Princes : devant les nuisances causées aux riverains, on se contentera de rappeler que, lors du lancement des travaux du Stade de France, on avait parlé de la démolition de ce stade.

La piscine Molitor : la réalisation du projet doit être accélérée tout en respectant les contraintes architecturales et environnementales du site.

Les quartiers verts (ex quartiers tranquilles) : deux quartiers sont à l'étude, Cortambert et Boileau; les quartiers d'Auteuil et Montmorency devraient y être ajoutés en incluant les nombreux espaces verts préexistants.

La ville aux piétons : au lieu de s'attaquer prioritairement aux voitures et de favoriser les cyclistes, c'est le piéton qu'il faut privilégier, par des aménagement des trottoirs, des passages cloutés, par la multiplication des « zones 30 », pour créer de véritables cœurs de villages à Auteuil, la Muette, Passy, etc.

Circulation et stationnement : par rapport à d'autres arrondissements, on peut dire que le 16^e n'est pas trop « embouteillé ». Mais le stationnement en double file, de très courte durée dans les rues les plus commerçantes, perturbe gravement la circulation. Une application plus stricte des sanctions est nécessaire. En outre, certains axes conduisant aux autoroutes sont très chargés, leur trafic devrait être dévié par le périphérique.

Urbanisme et architecture : le principe de base doit être : « aérer la ville pour faire respirer Paris ». L'harmonie architecturale qui donne son caractère à la ville doit être respectée, aussi aucun nouveau grand ensemble ne devra être conçu sans étude d'insertion dans le tissu urbain l'environnant. Dans chaque quartier, des équipements sociaux tels que des crèches et culturels comme des théâtres ou des cinémas seraient souhaitables.

Ainsi, il fera bon vivre dans les différents « villages » de notre 16^e.

LE QUARTIER VERT CORTAMBERT

Les quartiers verts anciennement dénommés quartiers tranquilles ont vocation à ne voir qu'une circulation automobile limitée. Bien entendu la circulation de transit est la première visée.

Après le quartier des BELLES FEUILLES premier quartier baptisé « quartier tranquille », le concept a évolué et CORTAMBERT triangle délimité par la Rue de la Pompe, les Avenues Georges-Mandel et Paul-Doumer est le premier quartier du 16^e à accéder à ce nouveau statut de « quartier vert ».

Le secteur CORTAMBERT est à forte dominante de population résidentielle de plus très motorisée, ce qui ne va pas sans poser avec plus d'acuité encore le problème du stationnement, même si les immeubles d'après-guerre assez nombreux ont été bien pourvus en places de parking.

Le projet de la Mairie présenté lors d'une réunion le 3 mars sous la présidence de M. Gérard Leban, premier adjoint au Maire du 16^e arrondissement, comporte les dispositions suivantes :

- la réduction de la vitesse des véhicules à 30 Km/h avec signalisation à l'entrée des voies concernées et rehaussement de la chaussée comportant changement de matière et couleur du revêtement qui oblige au ralentissement.
- la mise des voies aux « normes pompiers » qui exigent une chaussée de 4 m de large impliquant en conséquence une réduction drastique des places de stationnement. Les places gratuites (trop souvent squattées par des voitures ventouses) vont disparaître au profit du stationnement résidentiel à tarif réduit.
- l'inversion du sens de circulation de certaines voies ou parties de voie pour « casser » le trafic de transit. Le projet initial concerne les rues de la Tour, Cortambert et Nicolo.
- la densification de la végétalisation dans la mesure du possible : Les places Possoz et José Marti (face à l'entrée du Cimetière de Passy) seront réaménagées et recevront de nouvelles plantations. Certains lieux verront l'implantation d'arbres en bac.
- Enfin le carrefour Paul Doumer - Nicolo sera doté d'un feu tricolore.



Tout un programme ! Les associations ont cependant proposé des mesures moins contraignantes pour les inversions de trafic. Nos élus travaillent avec les Services Techniques de la Ville de Paris sur des propositions d'amendement.

Pour sa part, XVI^e DEMAIN s'inquiète du sort de la rue de la Pompe en périphérie du quartier Cortambert qui va devoir absorber un surplus de circulation, ce qui n'est pas évident, surtout si elle reste en sens unique et contrarie le trajet du 52.

Nous pensons que sacrifier quelques places de parking pour planter des arbres au feuillage léger contribuerait au verdissement du secteur contrarié par l'étroitesse des rues. Des places plus nombreuses réservées aux livraisons seraient les bienvenues à condition que les commerçants ne les utilisent pas comme parkings privés.

ACTIVITÉ DES HÉLICOPTÈRES A L'HÉLIPORT D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Les mouvements annuels autorisés sur l'héliport de Paris Issy-Les-Moulineaux sont limités à 20 000.

Ce chiffre a été atteint en 1993, alors qu'il s'élevait à 31 402 en 1990.

La diminution se confirme. Les engagements donnés sont donc respectés. Les mouvements d'hélicoptères se stabilisent autour de 12 000 par an. Selon l'Aéroport de Paris, le nombre de mouvements relevés en 2002 pour l'héliport est de 11 025 (11 911 en 2000 et 12 054 en 2001).

Les transits dans la zone de contrôle de l'héliport sont aussi en régression : 6 329 en 2001 et 5 398 en 2002.

PROJET D'EXTENSION DU STADE ROLAND-GARROS QUEL EST VOTRE AVIS ?

Pour rivaliser à armes égales avec ses trois grands concurrents étrangers, le tournoi de tennis de Roland-Garros a besoin d'espace. C'est ce que nous a précisé un responsable de la FFT (Fédération Française de Tennis) en charge du tournoi de Roland Garros.



Il faut savoir que le complexe tennistique de Roland-Garros concédé par la Ville de Paris s'étend sur six hectares et que le tournoi annuel attire 300 000 spectateurs, dont 20% d'étrangers. Ces chiffres sont à comparer à ceux des tournois de notoriété comparable de Wimbledon, Melbourne ou Flushing Meadow qui accueillent deux fois plus de spectateurs mais sur des sites dont la superficie atteint 20 hectares et en dehors des villes.

Chaque année, nous dit-on, de nombreux licenciés de la FFT ne peuvent assister au tournoi par manque de places.

C'est pourquoi la Fédération de Tennis envisage une extension d'environ sept hectares à l'extrémité sud du Bois sur une parcelle délimitée par le périphérique et la bretelle d'accès à l'autoroute A13. Au nord de l'emprise convoitée, on trouve un espace fréquenté par de nombreux joueurs de pétanque.

Le projet soumis aux autorités comprendrait un court semi-enterré d'une capacité de 12 000 places, protégé en cas de pluie par une structure amovible et complété par quelques courts d'entraînement. Ces équipements devraient être conçus selon les normes de Haute Qualité Environnementale, dans le respect de l'environnement et de l'intégration paysagère.

La candidature de Paris aux JO de 2012 a été évoquée et si la ville de Paris est choisie (le nom de la ville organisatrice sera annoncé en juillet 2005), les compétitions de tennis, sport olympique, devront sans doute être disputées dans un stade aménagé pour être en conformité avec le cahier des charges du CIO.

Mais nombreux sont ceux qui s'opposent à l'extension projetée en soulignant qu'il faut préserver l'intégrité du Bois de Boulogne destiné en priorité aux habitants de Paris et des communes avoisinantes.

XVI^e Demain aimerait connaître le point de vue de ses adhérents sur ce dossier. Ecrivez-nous.

CONCITOYENS ET SECURITE

Dans le cadre du Contrat Local de Sécurité d'Arrondissement, le Commissaire central adjoint a réuni un groupe de concitoyens concernés par le thème de la sécurité dans notre arrondissement. Il a présenté à ce groupe le rôle et les acteurs de la Mission de Prévention et de Communication (MPC).

Les policiers affectés à la MPC sont les partenaires de divers groupes sociaux dans notre arrondissement. Dans un premier temps, des réunions ont concerné tant les enseignants et parents d'élèves que les commerçants ou les bailleurs sociaux. Lors de ces rencontres, ces groupes dont la liste n'est pas limitative ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes spécifiques et ciblées en matière de sécurité.

En revanche, la réunion qui s'est tenue le 25 avril s'adressait aux « citoyens ordinaires », appartenant ou non à des conseils de quartier, intéressés par le thème général de la tranquillité publique.

A cette occasion, le Commissaire de police a souligné l'intérêt qu'il portait à la coopération de tous. Si des habitants sont témoins de scènes de racolage ou de proxénétisme, les policiers de la MPC sont demandeurs d'informations précises telles que marques de voitures ou numéros d'immatriculation.

Des numéros de téléphone sont à la disposition des habitants : 01 55 74 50 58 (avec répondeur) et 01 55 74 50 69, fax au 01 55 74 50 54 et e-mail : prefpol.dpup-mpc16@interieur.gouv.fr

Une bonne nouvelle : pour notre arrondissement, les statistiques mettent en évidence depuis plusieurs mois une diminution de la délinquance et une progression du taux d'élucidation des affaires.

Nul doute que, grâce à l'implication de tous, la sécurité dans notre arrondissement progressera encore.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 11 mars 2003

Conseil de Paris de la Jeunesse

Le Conseil du 16^e arrondissement a finalement obtenu de la Mairie de Paris, que le budget de 290 550 euros alloué à cette structure fasse l'objet d'un contrôle des dépenses de la part de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Travaux Modernisation de l'Atelier de la Section Locale d'Architecture du 16^e arrondissement

Autorisation est donnée pour lancer un appel d'offre d'environ 335 000 euros pour des travaux de réfection à engager fin 2003.

Travaux de Modernisation de l'éclairage de la voie Georges Pompidou et du quai Louis-Blériot, entre les ponts Mirabeau et de Grenelle

Ces travaux estimés à 1 278 460 euros amélioreront l'éclairage et réduiront également la consommation d'énergie grâce à la mise en œuvre de nouvelles sources d'éclairage.

Concerts au Parc des Princes les 10, 11, 14, et 15 Juin, pour l'anniversaire de Johnny Halliday

Approbation d'un avenant à la convention de gestion du Parc permettant au gestionnaire, la S.E.S.E, de donner un quatrième concert, en dérogation à la limitation de trois concerts par an. (voir le n°105 d'avril 2003 de la Lettre de XVI^e DEMAIN)



Rénovation des allées cavalières du Bois de Boulogne

Après la tempête de Noël 1999, les 28 Km d'allées cavalières du Bois de Boulogne ont beaucoup souffert des travaux de dégagement des arbres abattus. Aussi est-il prévu d'engager 400 000 euros de travaux pour rétablir un réseau d'allées cavalières continues et cohérentes avec l'implantation des clubs hippiques.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 15 avril 2003

Opérations OPAC : acquisition de logements sociaux 12 rue Mesnil et 36/38 rue Duret

Acquisitions d'immeubles prévus par la Ville mais avec seulement neuf logements libres à ce jour. Les locataires ont reçu leur congé mais aussi une assurance de maintien dans les lieux à l'expiration du délai légal. Le Maire du 16^e demande des informations précises sur ces opérations et des garanties pour les occupants devenus précaires. M. Mano prend l'engagement au nom de la Ville de Paris d'étudier toutes les situations cas par cas. En vertu de la loi, il est rappelé que l'attribution des logements sociaux se fait pour moitié par la Ville de Paris et pour moitié par le maire d'arrondissement.

Crèches

La crèche de la rue Ankara (ZAC Parc de Passy) ouvre en septembre avec 42 berceaux. Un projet de nouvelle crèche est à l'étude rue Erlanger.

Pistes cyclables : Un manque de concertation déploré et reconnu

Bd Exelmans : M. Taittinger qui a rencontré M. Baupin adjoint au maire de Paris avec M. Leban a fait valoir que ce boulevard est une des rares voies dégagées du 16^e et qu'installer une piste cyclable aura pour effet de ralentir la circulation et générer plus de pollution. En outre, 100 places de stationnement disparaissent.

Avenue de l'Hippodrome : Cette piste est remise en question par les élus de Paris, la décision semblant avoir été prise dans la précipitation après avis consultatif des seules communes limitrophes, le 16^e étant exclu, comme l'aurait reconnu M. Baupin. M. Taittinger déplore avoir appris la décision par la presse.



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT du 12 mai 2003



Parking étoile Foch

Des places pour les autocars sont prévues selon le cahier des charges de l'appel d'offres, la concession actuelle se terminant fin 2003.

Passerelle métallique en encorbellement sous le pont de Suresnes

Un site intéressant que la ville souhaite faire découvrir. Toutefois, l'écosystème pour la flore et la faune est très fragile.

Aquarium du Trocadéro

Les travaux de démolition sont commencés : l'ouverture au public est prévue pour l'automne 2005.

CICA du 20 mai 2003

Ce conseil d'initiative et de consultation des associations était consacré aux problèmes des transports collectifs du 16^e arrondissement. Il en ressort une volonté d'améliorer la fréquence et la régularité du réseau bus et métro afin d'inciter davantage de personnes à renoncer à l'utilisation de leurs voitures personnelles. Mais ce consensus ne laisse pas présager pour autant des améliorations rapides.

En marge de cette réunion ont été évoqués les points suivants :

Rue de la Pompe : le rétablissement de la circulation à double sens sera soumis à consultation des riverains

Rentrée scolaire 2003 : elle sera difficile pour les maternelles, voire « impossible » en 2004 en raison du « mini-babyboom 2000 » qui a pris de court nos édiles. La scolarisation des enfants de trois ans va poser problème.

Lycée Jean-Baptiste Say : des travaux de construction sont prévus pour accueillir un internat et agrandir le pôle scientifique de l'établissement.

VOIRIE

réunion du 23 mai 2003 avec l'ingénieur chef d'arrondissement M. Daniel LE DOUR et Mme Caroline HAAS, ingénieur à la 4^e section de la direction de la Voirie et des Déplacements

L'objectif essentiel de la réunion était de préciser les demandes d'amélioration de la circulation **place de la porte de Passy** (voir notre numéro 100 de janvier 2002) : un décalage d'une dizaine de secondes du feu à la sortie du périphérique extérieur¹ et une interdiction de tourner à gauche vers la rue des fortifications à la sortie du périphérique intérieur. De telles modifications de signalisation seront étudiées avec la Préfecture de Police.

La demande de réduction du temps de passage à l'issue du **boulevard Exelmans** pour faciliter la sortie de la rue Poussin et du boulevard de Montmorency, régulièrement encombrés devrait aussi être étudiée.

Place de la porte d'Auteuil, les travaux pour l'approvisionnement en eau potable seront terminés au début de l'été et les installations provisoires démontées fin août, avec rétablissement de l'ancien plan de circulation. Ensuite interviendront les études de réaménagement de la porte d'Auteuil (voir notre numéro 96 de janvier 2001). Le souterrain pour piétons du boulevard Suchet sera utilisé pour les pistes cyclables qui seront aménagées le long du boulevard Exelmans.

L'inversion de la **rue Lecomte-du-Noüy** et l'installation d'un nouveau feu à l'issue de cette rue sur le boulevard Murat seront entreprises début septembre.

Au **croisement Mozart – George-Sand**, la Direction de la voirie a décidé de changer le sens de circulation de la rue de la Source, pour supprimer un troisième flux de circulation qui aurait compliqué le processus de déclenchement des feux et ralenti les flux de circulation de l'avenue Mozart et de la rue George-Sand.

Enfin, le bas de la **rue Ribera** sera fermé à la circulation du 15 au 25 juillet et le sens du haut de cette rue sera inversé pour la réalisation des travaux au carrefour Ribera-La Fontaine.

Selon nos interlocuteurs, les demandes d'aménagements de la population sont souvent contradictoires et donc difficiles à gérer. Les conseils de quartier devraient améliorer la gestion de ces problèmes, au moins la connaissance suffisamment tôt des projets d'aménagement de la voirie.

¹ Une modification vient d'être apportée le 18 juin qui nous semble, en première analyse, excellente.

CLASSEMENTS A L'INVENTAIRE : le patrimoine du 16^e

Le 16^e a été rattaché à Paris en 1860. Dans l'arrondissement sont inclus deux villages, Auteuil et Passy, au patrimoine riche. En dehors, les constructions sont récentes, mais quelques-unes dignes d'intérêt.

Voici la liste des monuments classés. Nous vous donnerons dès notre prochain numéro la liste des 55 monuments inscrits à l'inventaire.

MONUMENTS CLASSÉS

PAVILLON DE BALZAC

24, rue Berton
Classement le 3 mai 1913

Les façades et toitures et les terrains ayant fait partie du jardin de la maison de Balzac entre les rues Raynouard et Berton sont classés de même que ce pavillon légué à la Ville en 1948 par la comtesse de Limur. Il renferme le musée Balzac rouvert fin 1959.



PAVILLON DE BAGATELLE

bois de Boulogne
Classement le 31 janvier 1978

Edifié en 1720 par le maréchal d'Estrées pour 100 000 livres, en lisière du bois de Boulogne, le château de Bagatelle fut utilisé pour les rendez-vous et les fêtes de sa femme, puis de la marquise de Mauconseil jusqu'en 1760. En 1776, le comte d'Artois, frère cadet de Louis XVI fait reconstruire, pour 1 200 000 livres, la maison et ses dépendances en 64 jours sur un pari avec Marie-Antoinette. De 1832 à 1890, il appartenait à Lord Yarmouth, puis à sir Richard Wallace. En 1904, il fut acheté par la Ville de Paris pour y tenir des expositions et installer des collections horticoles.

IMMEUBLE (Appartement)

8, rue Franklin Classement le 3 mai 1955

Clemenceau occupa le rez-de-chaussée de 1896 à sa mort en 1929. Son appartement, laissé en l'état, constitue le musée Clemenceau.

PALAIS D'ÉNA

place d'Éna
Classement le 5 juillet 1993

Le Musée permanent des Travaux Publics, devant figurer à l'origine parmi les nouveaux musées créés sur la colline de Chaillot à l'occasion de l'Exposition internationale de 1937, n'est construit qu'à partir de janvier 1937. L'édifice, un hymne au béton, est conçu par l'architecte Auguste Perret dont ce fut une des plus belles réussites. Il surprend par ses colonnes cannelées plus larges au sommet qu'à la base, tels les palmiers. Depuis 1959, l'édifice, qui a pris l'appellation de Palais d'Éna, est occupé par le Conseil économique et social, une assemblée consultative instituée par la Constitution de 1958. Les collections de l'ancien Musée des Travaux Publics sont actuellement remises à la Défense.



PALAIS DE CHAILLOT

place du Trocadéro
Classement le 24 décembre 1980

Conçu pour l'Exposition internationale de 1937, le Palais de Chaillot est édifié, à partir de 1934, sur les structures anciennes du Palais du Trocadéro, construit pour l'Exposition universelle de 1878. La trouée centrale est décorée de statues en bronze doré. Les deux pavillons de tête sont surmontés de groupes monumentaux sculptés. Une pléiade d'artistes a collaboré à la décoration intérieure du palais, qui abrite en 1997 le Musée de la Marine, le Musée de l'Homme, le Musée des Monuments français, la Cinémathèque française et le Théâtre national de Chaillot, ancien Théâtre national populaire.



MAISON ATELIER DES SCULPTEURS MARTEL

10, rue Mallet-Stevens
Classement le 11 décembre 1990

Maison construite de 1926 à 1927 pour les sculpteurs Jan et Joël Martel, qui ont souvent collaboré avec l'architecte de l'édifice, Mallet-Stevens. Leur atelier occupe le rez-de-chaussée. Faisant partie du lotissement concerté de la rue Mallet-Stevens, c'est la seule maison à conserver intactes ses dispositions et volumes d'origine. Les deux sculpteurs, frères jumeaux, y ont travaillé jusqu'à leur mort, survenue en 1966. Plusieurs de leurs oeuvres sont conservées aujourd'hui dans la villa. Un vitrail de Louis Barillet orne la cage d'escalier. (voir le n°102 de juillet 2002 de la Lettre de XVI^e DEMAIN)

COURRIER DES ADHÉRENTS

« **Parcours du 52** : Le bus arrive de la rue La Fontaine, par la rue du Recteur-Poincaré et suivait auparavant une courbe naturelle par l'avenue Théodore-Rousseau rejoignant en sens unique l'avenue Mozart.

Maintenant, il contourne un quart de la place Rodin pour tourner dans l'avenue Adrien-Hebrard et se trouve fréquemment bloqué dans l'angle de la rue à cause du stationnement devant l'arrêt de bus.

Concert de klaxons ! Parents de la crèche, camions de pompiers doivent, pour rejoindre l'avenue Mozart, redescendre l'avenue Léopold II, puis remonter la rue La Fontaine, tourner rue George-Sand, pour retrouver l'avenue Mozart. Conducteurs et passagers attendent qu'on vienne déplacer la ou les voitures gênantes.

Dégager la rue peut prendre beaucoup de temps. Quand les sens uniques étaient inversés, c'était plus simple».

XVI^e DEMAIN : Nous écrivons à la RATP.

« Les **racines des robiniers** de l'avenue Théophile-Gautier ont tendance à déformer lorsqu'ils vieillissent le revêtement d'asphalte et soulèvent les grilles d'arbres. Par précaution, ne faut-il pas supprimer ces grilles dont beaucoup sont mal maintenues ? »

XVI^e DEMAIN: Les Services de la Ville sont conscients du problème. Au fur et à mesure du remplacement des arbres, la base libre d'asphalte est élargie permettant un meilleur drainage vers les racines sans que les plaques soient remplacées immédiatement.

« Il est appréciable d'avoir créé des **espaces réservés pour les chiens**, il faut les multiplier. Mais les propriétaires de chiens vont-ils les utiliser? »

XVI^e DEMAIN: Bien sûr il faut multiplier ces espaces réservés, il faudrait aussi multiplier les maîtres responsables. A cet effet un Guide pratique de la Propreté a été édité par la Mairie de Paris. Il est simple et clair. Tout est prévu y compris les sanctions pour les contrevenants.



« Adeptes de la promenade du week-end sur **les berges de la Seine**, nous trouvons regrettable que cette admirable promenade s'interrompe entre la passerelle Deligny et le pont de l'Alma. Pour quelques dizaines de mètres de remblais manquants, les piétons sont privés de la possibilité de poursuivre leur marche le long des berges de la Seine, à l'écart de la circulation automobile. Par ailleurs, il existe dans ce secteur, à proximité du point d'ancrage de l'ancien Nomadic, une plaque murale vénérable qu'il faudrait restaurer. D'autant que nous approchons du 200^e anniversaire de l'événement qu'elle célèbre, la démonstration en 1803 de l'ancêtre du bateau à vapeur : « *le chariot d'eau mû par le feu* »

« Les **véhicules garés en épi** et en permanence devant le 13 Avenue Boudon débordant de l'arrière sur le trottoir rendent impossible le nettoyage de la chaussée et du caniveau où s'accumulent débris divers et déjections canines. Afin de faciliter le travail des agents de la voirie, il conviendrait d'interdire le stationnement une matinée par semaine et de sanctionner par une amende le stationnement au-delà de 24 heures.

XVI^e DEMAIN: Votre remarque est justifiée et votre suggestion est bonne.

Votre rue pourrait servir de test. Rappelons qu'à Paris le stationnement est limité à 24 heures et que l'usage était de laisser une distance de 20 cm entre le véhicule et le bord du trottoir aux fins de nettoyage. Il semble malheureusement que ces dispositions soient bien oubliées.

RÉUNIONS DE NOTRE GROUPE D'AUTEUIL SUD

Le groupe d'Auteuil Sud s'est réuni, sur l'initiative de Jacques Remond à deux reprises au cours du premier semestre 2003. Nous vous donnerons un compte-rendu de ses travaux dans notre numéro d'octobre.

LE PÉRIPHÉRIQUE A TRENTE ANS

35 Kms de long, 1,2 million de véhicules/jour, 44 hectares d'espaces verts, 10 000 arbres de bordure, 320 panneaux-messages, 100 caméras de télésurveillance, 166 bornes d'appel, 14 Kms d'écrans antibruit, etc. Mais le « Périph » c'est surtout 17 ans de travaux et une longue histoire.

Au lendemain de la Grande Guerre, les fortifications autour de Paris laissent progressivement la place à une ceinture de logements sociaux entrecoupés d'espaces verts et de terrains de sport.

Mais « la zone » résiste avec ses constructions provisoires et ses petits jardins-potagers destinés à compléter l'ordinaire d'une population ouvrière.

Lors de l'Exposition internationale de 1937, on peut admirer un projet avant-gardiste du Paris de l'an 2000 dont l'auteur René Mestais, inspecteur général de l'urbanisme, prévoit un anneau routier recueillant le flux des voitures des futures autoroutes convergeant vers la Capitale. Ses propositions ne suscitèrent pas l'intérêt des responsables de l'époque et tombèrent dans l'oubli.



Il faut attendre 1943 pour que la couronne de Paris fasse l'objet d'un plan global d'aménagement.

La ceinture verte conçue comme une large avenue promenade doit remplacer définitivement "la zone" en doublant les boulevards des Maréchaux. Des passages en souterrain sont prévus pour les véhicules aux principaux carrefours. On pense espace, lumière, architecture futuriste et élégante, bordée de lignes de peupliers et de platanes mais les priorités de la reconstruction reportent les études et c'est seulement en 1954 que le tracé du boulevard périphérique sera approuvé. De ligne de démarcation voulue entre Paris et les communes limitrophes, le périphérique va devenir un lien à circulation rapide pour satisfaire les exigences grandissantes de la circulation.

1957, premier coup de pioche, le chantier démarre entre la Porte d'Italie et d'Orléans au débouché de la future autoroute du Sud. Le premier tronçon est inauguré le 12 avril 1960 en même temps que s'ouvre l'autoroute du Sud. Les travaux se poursuivent vers la Porte de Châtillon et, par étapes, le Périphérique rejoint la Seine de part et d'autre. Il enjambe par un long viaduc le Parc des Expositions en 1965.

Dès 1966, les nouveaux tronçons seront désormais à quatre voies au lieu de trois et les travaux commencent dans la partie nord entre les portes de Saint-Ouen et des Lilas. L'Autoroute du Nord est reliée par un échangeur à la Porte de la Chapelle. En 1967, on s'étend vers la Porte de Bagnolet dont l'échangeur sera mis en service deux ans plus tard ouvrant vers l'Est. En 1968, le Périphérique franchit la Seine à Ivry et les voies ferrées en s'offrant le plus long pont à haubans de France (492 m).

1972, le dernier maillon du Périphérique pose problème. Où le faire passer pour épargner le Bois de Boulogne ? Passage en tranchée recouverte partiellement ou tunnel ? Le tracé initial ne fut pas du goût des riverains. Un compromis fut trouvé, le périphérique contourne l'Hippodrome d'Auteuil. Il fallut cependant assécher le lac Supérieur tout en respectant l'oeuvre d'Alphand.

Le 25 avril 1973, à la hauteur de la Porte Dauphine, Nicole de Hauteclocque Présidente du Conseil de Paris coupa le ruban tricolore en présence de Pierre Messmer Premier Ministre et du Préfet Jean Verdier. Il fut rendu hommage au génie français et aux qualités incomparables de nos techniciens. XVI^e DEMAIN était déjà là.

Merci à M. Bertrand LEMOINE Architecte-ingénieur pour ses études sur le Périphérique.

PROPRETÉ CANINE : ATTENTION AUX SANCTIONS !

Une soixantaine d'inspecteurs de la propreté circulent dans les rues de Paris. Seulement deux dans le 16^e, mais leur absence de signe de reconnaissance les rend redoutables à l'égard des négligents qui laissent sur le trottoir comme sur la chaussée les déjections de leur chien. Certains en ont fait l'expérience et se sont étonnés de la lourdeur de la contravention (un de nos adhérents s'est plaint amèrement d'avoir dû acquitter une amende de 100 €)

L'article 99-6 du règlement sanitaire du département de Paris prévoit diverses mesures de protection contre les pollutions canines. Les déjections doivent être ramassées et le refus de le faire est passible d'une contravention de 3^e classe dont le montant peut aller jusqu'à 450 €.

Il est évident que la politique de la Ville est énergique ; d'autres municipalités sont plus modérées dans les sanctions (11 € à Rueil). Mais, en fait, c'est le refus de ramasser qui conduit à l'amende.

A tous les propriétaires de chiens d'être attentifs et respectueux de l'environnement !

LE TROTTOIR ZONE DE NON-DROIT, LA CHAUSSÉE ZONE DE DROIT ?

Un jeune père de famille, voulant se rendre au travail malgré la grève du service public a malencontreusement brûlé un feu rouge en bicyclette devant un agent qui passait par là.

Résultat ? Retrait de 4 points du permis de conduire ! (mais, avait-il le permis de conduire ?) Oui, vous avez bien lu et vous devriez vous remettre à la saine lecture du Code de la route.

Mais quotidiennement vous risquez de vous faire renverser sur un trottoir par des rollers, des vélos, des scooters et même des motos, tant pis pour vous, il ne vous reste que l'esquive du matador !!!

LES BOUCHONS DE L'AVENUE PERRICHONT

Cette voie est importante, car elle est la seule à évacuer le flux de circulation de l'avenue Théophile-Gautier vers la Seine. Quelques aménagements simples pourraient supprimer les blocages de cette voie occasionnés par les camions de gros tonnage qui assurent les livraisons du FRANPRIX.



L'entrée de cette avenue est étroite et contraint souvent les véhicules à des manœuvres risquées au milieu du carrefour Théophile-Gautier - Perrichont.

Réserver cinq mètres protégés à l'entrée de la voie à droite comme à gauche éviterait cet inconvénient.

En outre, il serait judicieux de compléter ce dispositif en protégeant l'espace de livraison devant le FRANPRIX par des plots escamotables, comme c'est le cas pour les nouvelles aires réservées aux convoyeurs de fonds.

Correspondants de quartier :

Dauphine Chaillot	Simonne PAREZ	01 47 27 75 79	Auteuil Nord	Philippe BENOIT	01 45 25 77 91
Muette Passy	Paule LANASPEZE	01 47 04 92 34	Auteuil Sud	Jacques REMOND	01 46 51 49 89

A vos agendas : réunion XVI^e Demain secteur Auteuil Nord chez Philippe Benoit, le mardi 23 Septembre à 18h, 31 avenue Théophile-Gautier